

Procès-verbal de l'Assemblée communale du mardi 22 avril 2009

Présidence : M. Etienne Devaud, Syndic

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 3 février 2009
(Ce PV ne sera pas lu. Il peut être consulté ou commandé auprès de l'Administration communale. Il peut également être consulté sur le site internet communal www.neyruz.ch. Un extrait des décisions de l'Assemblée communale est publié dans le journal d'informations l'Ecureuil).
2. Comptes 2008
 - 2.1. Présentation générale du compte communal
 - Compte de fonctionnement
 - Compte des investissements
 - 2.2. Rapport de la Commission financière
 - 2.3. Approbation des comptes

Le résumé des comptes ainsi que le rapport de l'organe de révision peuvent être consultés à l'Administration communale (LCo, art. 95 et 98e).

3. Planification financière communale
4. Augmentation de la limite de crédit du compte de trésorerie
5. Association intercommunale pour l'alimentation en eau de Sarine-Ouest (AESO) : modification des statuts
6. Informations sur l'aménagement du territoire communal
7. Informations sur la sécurité routière : zones 30km/h.
8. Divers

A 20h.15, M. le Président salue cordialement les participants à cette Assemblée communale.

Il salue particulièrement les personnes qui y assistent pour la première fois dans notre Commune.

Le journal d'informations l'Ecureuil N° 93 donne le tractanda et renseigne sur les différents points à traiter lors de cette Assemblée communale.

M. le Président a le plaisir d'ouvrir cette Assemblée en reconnaissant qu'elle a été régulièrement convoquée selon la législation en vigueur, soit :

- par l'envoi d'un tout-ménage le 27 mars 2009, faisant office de convocation
- par affichage au pilier public dès le 24 mars 2009
- par insertion d'un avis dans la Feuille officielle N° 14 du 3 avril 2009
- par l'envoi du journal d'informations l'Ecureuil N° 93 dès le 14 avril 2009, pour rappel.

De plus, conformément à la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), le registre civique a été clôturé le vendredi 17 avril 2009 avec 1'423 citoyens ayant le droit de vote. Au 22 avril 2009, notre village compte 2'091 habitants.

M. le Président donne la liste des personnes excusées pour cette Assemblée.

Aucune remarque n'est formulée concernant la convocation. M. le Président rappelle que l'Assemblée communale est enregistrée sur bande. La cassette est gardée jusqu'à l'approbation du procès-verbal lors de la prochaine Assemblée communale.

M. le Président procède à la nomination des scrutateurs :

- Secteur 1 : M. Claude Rossier (y.c. table du C.c.)
- Secteur 2 : M. Pascal Gendre
- Secteur 3 : Mme Christina Buogo

M. Pascal Gendre est nommé responsable du bureau de vote.

Participants à l'Assemblée communale :

- **75 participants dont 75 ayant le droit de vote**

Aucune remarque n'est formulée concernant le tractanda. Ainsi, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Point 1 Procès-verbal de l'Assemblée communale du 3 février 2009

Le procès-verbal intégral de l'Assemblée communale du 3 février 2009 était disponible et pouvait être commandé auprès de l'Administration communale. Il est également publié intégralement sur notre site communal. Ce procès-verbal a pu être consulté durant le délai légal. En outre, un extrait a été publié dans le journal d'informations l'Ecureuil.

Au vote à main levée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

Point 2 Comptes 2008

2.1 Présentation générale du compte communal

- **Compte de fonctionnement**
- **Compte des investissements**

Les comptes 2008 et les explications y relatives ont été publiés dans le journal l'Écureuil. Le détail des comptes et le rapport de l'organe de révision pouvaient être commandés auprès de l'Administration communale. En outre, ces documents pouvaient être consultés au bureau communal durant le délai légal. Quelques personnes ont usé de ce droit.

M. Jean-Noël Gendre, Conseiller communal responsable des finances, commente les comptes de fonctionnement et des investissements. Il donne plusieurs informations sur ces comptes 2008 et sur les divers indicateurs financiers.

Au 31 décembre 2008, la dette de la Commune s'élève à fr. 7'904'655.00.

Le compte de fonctionnement se solde par un excédent de produits de fr. 275.08. Le compte des investissements présente un excédent de produits de fr. 124'664.90.

Suite à ces commentaires, M. Jean-Noël Gendre donne la parole à M. Jean Maurice Délèze, Président de la Commission financière, pour le rapport de la Commission financière.

2.2 Rapport de la Commission financière

Conformément aux nouvelles dispositions de la Loi sur les Communes, la fiduciaire Fidiconsult a procédé à la vérification de la comptabilité et des comptes de la Commune arrêtés au 31 décembre 2008.

Le rapport établit que :

- *« les vérifications obligatoires prescrites par le Service des Communes ont toutes été effectuées et consignées dans le formulaire officiel de vérification des comptes »*
- *« la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux dispositions du droit public en matière de tenue des comptes communaux ».*

Alors que le budget 2008 prévoyait un déficit de fr. 293'300.00, les comptes arrêtés au 31.12.2008 affichent un résultat légèrement positif. Ce résultat encourageant ne doit toutefois pas faire illusion : la situation financière de la Commune demeure préoccupante - les indicateurs financiers calculés au 31.12.2008 se situent pour la plupart en zone critique - et cette situation, selon les projections provisoires de la planification financière, va perdurer dans les prochaines années ; la marge nette d'autofinancement structurelle restera négative. Avec la réalisation des nouveaux lotissements, elle pourra devenir positive, mais dans une mesure encore limitée.

Avec ces perspectives, la Commission financière ne peut que recommander aux Autorités communales de poursuivre la mise en œuvre des mesures préconisées dans son rapport à l'Assemblée communale de janvier dernier, et cela aussi bien au niveau de la maîtrise des dépenses qu'à celui de l'amélioration des recettes fiscales.

Tout comme le Conseil communal, la Commission financière est persuadée que la planification financière pluriannuelle constitue un instrument approprié de pilotage du ménage financier communal. Encore faut-il qu'elle soit fondée sur des hypothèses qui tiennent la route. Il est prévu qu'un dialogue critique s'instaure entre la Commission et les Autorités communales sur cette question et l'ensemble de la problématique de la planification financière.

Cela dit, pour ce qui est des Comptes 2008 de la Commune, la Commission financière recommande à l'Assemblée communale de les accepter.

M. Jean-Noël Gendre remercie la Commission financière pour son rapport et ouvre la discussion sur les comptes.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède à la votation sur les comptes 2008.

2.3 Approbation des comptes

Les membres du Conseil communal s'abstiennent au vote.

Au vote à main levée, le compte de fonctionnement 2008 est accepté à l'unanimité (excédent de produits de fr. 275.08). Par cette approbation, l'affectation du résultat réalisé lors de l'exercice 2008 est également acceptée.

Au vote à main levée, le compte des investissements 2008 est accepté à l'unanimité (excédent de produits de fr. 124'664.90).

M. le Président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée au Conseil communal. Il remercie M. Jean-Pierre Corpataux, Caissier, pour son travail ainsi que la Commission financière pour son analyse.

Point 3 Planification financière communale

M. Jean-Noël Gendre présente la planification financière de notre Commune. Celle-ci a été expliquée à la Commission financière.

M. Jean-Noël Gendre donne différentes informations sur la planification des investissements 2009-2014. Il donne également plusieurs explications sur la planification financière du fonctionnement 2009-2013.

Plusieurs diapositives sont montrées sur l'évolution des dépenses liées, sur le cash-flow et sur la marge nette d'autofinancement. M. Jean-Noël Gendre commente l'évolution de la marge nette d'autofinancement prévisionnelle 2009-2013.

Pour l'élaboration de cette planification financière du fonctionnement 2009-2013, il a été tenu compte des points suivants :

- apurement des comptes des 5 dernières années (annulation des charges et des produits extraordinaires)
- incidence de la RPT (nouvelle répartition des tâches Canton-Communes)
- prise en considération des chiffres de la planification financière cantonale pour les dépenses liées
- intégration partielle des charges financières des futurs investissements planifiés
- évolution des rentrées fiscales ordinaires.
- évolution de la population en fonction des futurs lotissements projetés.

En conclusion, M. Jean-Noël Gendre relève que la planification financière communale est mise à jour annuellement.

La discussion n'est pas demandée sur cet objet.

Point 4 Augmentation de la limite de crédit du compte de trésorerie

M. Jean-Noël Gendre, Conseiller communal responsable des finances, présente cet objet.

Afin d'améliorer notre fonds de roulement financier et pour corriger nos crédits disponibles, le Conseil communal propose de porter la limite de crédit de notre compte de Trésorerie de fr. 500'000.00 à fr. 1'200'000.00. Ce montant de fr. 1'200'000.00 correspond à environ $\frac{1}{4}$ des recettes fiscales ordinaires.

M. Jean-Noël Gendre signale que cette solution permettra de bénéficier de liquidités en suffisance durant toute l'année et spécialement lors de périodes financièrement creuses. Ceci garantira également une meilleure gestion des finances communales.

Concernant le manque de liquidité, M. Jean-Noël Gendre signale que les facturations de la contribution immobilière et des taxes communales d'ordures et de non-pompiers sont anticipées d'un mois dès cette année 2009. La facturation des acomptes des impôts dès 2009 sera également anticipée d'un mois.

De plus, cette mesure est également proposée pour augmenter nos crédits disponibles. En effet, selon le dernier contrôle de l'endettement au 31 décembre 2008, nos crédits disponibles sont négatifs de fr. 772'242.41. A cet effet, un crédit disponible négatif est à amortir en 10 ans. Aussi, un amortissement linéaire minimum de 10 % doit figurer au budget. En accord avec le Service des Communes, cet amortissement sera prévu depuis le budget communal 2010. Néanmoins, afin de limiter le montant des crédits disponibles négatifs et par voie de conséquence les amortissements annuels y relatifs, une augmentation de la limite de crédit du compte de trésorerie est donc proposée en accord avec le Service des Communes.

En résumé, cette augmentation de la limite de crédit du compte de trésorerie permettra donc d'avoir des liquidités en suffisance dans les mois « creux » et d'améliorer la situation des crédits disponibles actuellement négatifs et par conséquent de diminuer les amortissements linéaires à prévoir dans les prochains budgets communaux.

En conclusion, M. Jean-Noël Gendre signale que tout nouvel investissement devra faire l'objet d'une demande d'un crédit financier à l'Assemblée communale et d'une demande d'autorisation d'emprunt auprès du Service des Communes.

Suite à ces commentaires, M. le Président donne la parole à M. Jean Maurice Délèze, Président de la Commission financière, pour son rapport.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière émet un préavis positif à l'augmentation de la limite de crédit du compte de trésorerie de fr. 500'000 à fr. 1'200'000, en recommandant toutefois aux Autorités communales d'utiliser cette marge supplémentaire avec parcimonie et de comprimer au maximum les frais financiers.

La Commission prend bonne note que tout nouvel investissement devra à l'avenir faire l'objet d'une demande d'un crédit financier à l'Assemblée communale et d'une demande d'autorisation d'emprunt auprès du Service des Communes.

M. le Président remercie la Commission financière pour son rapport et ouvre la discussion sur cet objet.

➔ En réponse à **M. Pierre Varenne**, **M. Jean-Noël Gendre** précise que cette ligne de crédit supplémentaire ne sera utilisée qu'en cas d'extrême besoin. En outre, elle sera négociée auprès d'une banque ou d'un autre institut financier.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède à la votation.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à l'unanimité, de porter la limite de crédit de notre compte de Trésorerie de fr. 500'000.00 à fr. 1'200'000.00.

M. le Président remercie l'Assemblée pour cette décision.

Point 5 Association intercommunale pour l'alimentation en eau de Sarine-Ouest (AESO) : modification des statuts

M. Jean-Marc Dafflon, Conseiller communal responsable du Service des eaux, présente cet objet.

A la fin de l'année 2008, la Commune de Cottens a demandé son adhésion à l'AESO. Le comité directeur de l'AESO a donné son aval à cette adhésion.

Pour que cette décision soit effective, l'Assemblée communale de Cottens doit accepter son adhésion à l'AESO. De plus, toutes les Assemblées des Communes membres de l'Association, en l'occurrence Avry, La Brillaz, Neyruz FR et Prez-vers-Noréaz, doivent également accepter la modification des statuts de l'AESO incluant la Commune de Cottens dans l'alinéa 1 de son article premier.

M. Jean-Marc Dafflon signale que cette adhésion permettrait le bouclage complet du réseau de l'AESO, assurant ainsi une bonne alimentation en eau de la région et une bonne défense-incendie.

Au moyen de folios, M. Jean-Marc Dafflon présente un plan de l'AESO indiquant les travaux de bouclage prévus suite à l'adhésion de Cottens. Ces travaux seront réalisés et financés par l'AESO. M. Jean-Marc Dafflon donne plusieurs informations sur les investissements projetés. Il présente des tableaux comparatifs pour notre Commune de la situation actuelle et de la situation en 2011 avec l'entrée de Cottens dans l'AESO. M. Jean-Marc Dafflon indique les avantages techniques pour notre réseau d'eau, notamment une amélioration des débits d'eau et de la défense-incendie. Par contre, au niveau financier, le coût supplémentaire de l'alimentation en eau s'élèvera à fr. 20'000.00/an. En effet, le quota d'eau acheté actuellement à Chénens sera repris par l'AESO (40'000 m³ à fr. 1.65/m³ à l'AESO au lieu de 40'000 m³ à fr. 1.00 à Chénens, prix basé sur la dernière offre reçue de Chénens pour 2010 à 2014). Par contre, le droit de passage annuel payé à Cottens tombera en cas d'adhésion de Cottens à l'AESO (fr. 6'000.00/an). A noter encore que Cottens renonce à nous facturer ce droit de passage de fr. 6'000.00 pour 2010 déjà, ceci sous réserve de l'acceptation des Assemblées communales devant statuer sur leur adhésion à l'AESO.

En résumé, compte tenu des améliorations techniques sur notre réseau d'eau notamment au niveau des débits et de la défense-incendie, M. Jean-Marc Dafflon indique que le Conseil communal recommande à notre Assemblée d'accepter

l'adhésion de Cottens à l'AESO et d'approuver la modification des statuts de l'AESO y relative.

Comme indiqué, la modification des statuts de l'AESO consiste à intégrer la Commune de Cottens à l'alinéa 1 de l'article premier, soit :

Article premier Membres, Nom

1 Les Communes d'Avry, La Brillaz, Cottens, Neyruz FR et Prez-vers-Noréaz forment une Association de Communes au sens des articles 109ss de la loi du 25 septembre 1980 sur les Communes (ci-après : LCo), sous la dénomination « Association intercommunale pour l'alimentation en eau des Communes de la région de Sarine-Ouest, secteur Nord » (ci-après : l'Association).

M. le Président remercie M. Jean-Marc Dafflon pour ses explications et ouvre la discussion sur cet objet.

→ En réponse à **Mme Blandine Simon**, **M. le Président** indique que le Conseil communal de Neyruz FR ne peut se prononcer sur une éventuelle adhésion de la Commune de Chénens à l'AESO. Il appartient à Chénens d'analyser et de se déterminer sur cet objet.

→ **M. le Président** donne différentes explications complémentaires à **M. Axel de Montmollin** sur l'aspect technique de notre réseau d'eau, notamment sur le passage des conduites se trouvant sous la route cantonale.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède à la votation.

Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à l'unanimité, l'adhésion de Cottens à l'AESO et approuve la modification des statuts de l'AESO telle que proposée.

M. le Président remercie l'Assemblée pour cette décision.

Point 6 Informations sur l'aménagement du territoire communal

M. Martial Wicht présente cet objet. Différentes explications ont déjà été données dans le journal de l'Ecureuil 93.

La présentation comporte les deux thèmes suivants :

- 6.1. Situation du projet du PAD Le Verger,
- 6.2. Situation sur la révision du plan d'aménagement local PAL.

6.1. Situation du projet du PAD Le Verger :

M. Martial Wicht mentionne que la dernière version du PAD Le Verger a été déposée par les promoteurs et que le Conseil communal doit donner son préavis.

En l'état, ce PAD est conforme à la réglementation communale en vigueur en matière de constructions. Il répond aussi à la densification voulue par le Conseil communal pour ce secteur.

Au moyen de folios, M. Martial Wicht présente le plan de situation du PAD Le Verger. Il présente les différents plans de coupes avec les cotes du mur anti-bruit (talus) projeté pour ce futur PAD. Différents plans cotés indiquant la hauteur de ce mur anti-bruit et les différentes distances à la route sont également présentés pour l'ensemble du PAD. M. Martial Wicht indique que la hauteur du mur anti-bruit pourrait varier en fonction de la vitesse autorisée sur la route cantonale. Effectivement, selon la législation en vigueur, une réduction de la vitesse de circulation sur la route cantonale de 80 km./h. à 50 km./h. permettrait de diminuer quelque peu la hauteur de cette digue anti-bruit.

Suite à cette présentation, une longue discussion intervient sur ce PAD. De façon quasi unanime, l'Assemblée est choquée de l'esthétique de cette digue anti-bruit. Plusieurs intervenants qualifient ce mur anti-bruit de « verrue » pour l'entrée de notre village. Ce projet n'est pas jugé « très heureux » pour l'accueil dans notre Commune. Compte tenu des demandes déjà formulées antérieurement, de forts doutes sont émis quant à l'acceptation des instances cantonales pour réduire la vitesse à 50 km./h. sur cette route cantonale. D'autre part, ce projet de digue anti-bruit est jugé inacceptable à cause de sa hauteur qui dénaturera l'entrée de Neyruz. Quelques citoyens espèrent qu'ils pourront faire valoir leur droit d'opposition lors de la mise à l'enquête publique de ce PAD. Un déclassement en zone « villas » est même suggéré par un citoyen.

Pris à partie, le Conseil communal se défend d'être l'instigateur d'un tel projet et rappelle que ce sont les promoteurs qui ont déposé ce PAD. Plusieurs négociations de modification du projet PAD ont déjà eu lieu sans grand succès. Le Conseil communal doit maintenant se positionner par un préavis communal.

En conclusion, M. Martial Wicht remercie l'Assemblée communale pour ses interventions.

6.2. Situation sur la révision du plan d'aménagement local PAL :

Au moyen de divers folios, M. Martial Wicht donne différentes explications sur le développement urbanistique projeté de notre Commune.

Il donne diverses informations sur l'avancement et le planning de la révision de notre plan d'aménagement local PAL.

Les différents objectifs de la révision du PAL sont également expliqués. En résumé, ils sont les suivants :

- ⇒ croissance de population de 2020 à 2030 -> 800 à 1000 habitants, soit 50% de la croissance 1992 à 2011
- ⇒ création de nouvelles zones résidentielles de grande attractivité (exposition, emplacement)
- ⇒ développement de zones d'activités en offrant de bonnes conditions pour l'installation de nouvelles entreprises, de préférence à haute valeur ajoutée

- ⇒ maintien de l'option d'une route de contournement du village
- ⇒ étude des potentiels énergétiques (gaz, centrale de chauffage, solaire)
- ⇒ anticipation des besoins du lieu de détente des Simon
- ⇒ anticipation des besoins de déchetterie et de valorisation des déchets
- ⇒ développement de zones d'activités économiques offrant de bonnes conditions pour l'installation de nouvelles entreprises, de préférence à haute valeur ajoutée
- ⇒ complément des équipements publics du village par la mise en place d'une zone inter générations
 - ⇒ renforcer le centre du village
 - maison de services et échanges sociaux
 - résidences pour seniors
 - gare, bus, transport public
- ⇒ création d'un réseau de mobilité douce assurant de bonnes liaisons pas seulement à l'intérieur du village (notamment en direction de la gare) mais également avec les régions voisines importantes (pôle commercial à Matran, CO à Avry).

M. Martial Wicht présente encore l'organisation et les organes en charge de la révision du PAL. Dans le cadre de la Commission PAL, plusieurs groupes de travail ont été créés (mobilité douce, zones de détente, sélection des secteurs). Prochainement, un urbaniste conseil sera choisi par le Conseil communal.

D'après les calculs d'extension de zones légalement possible, M. Martial Wicht mentionne que notre Commune possède un potentiel de mise en zone à bâtir de l'ordre de 80'000 m² à 100'000 m².

M. Martial Wicht indique que plusieurs secteurs ont déjà été analysés et diverses rencontres ont été planifiées avec différents propriétaires pour connaître leur intérêt pour une éventuelle mise en zone à bâtir. Les études suivent leur cours afin de définir les secteurs retenus.

En conclusion, M. Martial Wicht signale que la population pourra aussi participer en temps voulu à des soirées d'informations par quartiers. Des questionnaires seront également adressés aux citoyens. D'ici-là, chaque personne peut faire part de ses observations ou questions par l'envoi d'un message à l'adresse e-mail commission.aménagement@neyruz.ch.

Suite à cette présentation, une discussion intervient dans l'Assemblée. Plusieurs explications complémentaires sont données sur le processus et les responsabilités des organes impliqués dans cette révision du PAL. Il est rappelé que l'aménagement du territoire est du ressort et de la responsabilité de l'exécutif communal. Néanmoins, une mise à l'enquête publique du dossier de révision du PAL est requise.

Des informations complémentaires sont données sur les possibilités d'extension de la zone à bâtir et des zones d'activités de notre Commune.

Divers renseignements sont également fournis au sujet du développement de la zone d'activité La Villeyre et des zones mixtes permettant aussi, avec restrictions, des activités commerciales et artisanales.

Point 7 Informations sur la sécurité routière : zones 30km/h.

En l'absence de M. Jacques Morel, Conseiller communal responsable des routes excusé lors de cette Assemblée, M. le Président donne différentes informations sur le dossier des zones 30 km/h. Deux secteurs ont été mis à l'enquête publique. Il s'agit des secteurs « La Daille » et « Les Simon ». Quelques citoyens ont présenté des observations concernant les aménagements prévus dans le secteur de « La Daille ». Des rencontres sont organisées avec les bordiers concernés. Ces dossiers suivent leur cours en vue de leur approbation et de leur réalisation. D'autres secteurs seront mis à l'enquête publique prochainement, soit, en premier lieu, le secteur « Rte du Puits-Rte de Nierlet ». Le Conseil communal suit l'avancement de ce dossier « zones 30km/h. ».

- **M. Christian Rossier** propose de réaliser des zones 30 sur des tronçons de route très fréquentés. Il cite en exemple le Ch. de la Gare qui devrait être examiné avant des routes de quartier en cul de sac.

→ **M. le Président** prend acte de cette réflexion qui sera analysée par le Conseiller communal responsable des routes.

- Afin d'améliorer la sécurité routière, **Mme Mireille Dafflon** propose que la sortie au débouché Ch. du Pré-Aubert sur la Rte du Puits soit améliorée, éventuellement par une signalisation et/ou un marquage au sol.

→ **M. le Président** prend acte de cette demande qui sera transmise au Conseiller communal responsable des routes pour examen. Toutefois, il indique que toute signalisation routière doit être approuvée par les Autorités cantonales. Il rappelle néanmoins que les automobilistes doivent se conformer aux règles routières en vigueur.

- **M. Laurent Mousson** demande si la construction d'un trottoir pourrait être examinée au secteur Z30 Rte du Puits.

→ **M. le Président** indique que les trottoirs ne sont pas prévus et ne sont pas nécessaires dans les zones 30 km/h.

→ A la demande de **M. Pierre-André Rolle**, **M. le Président** précise que la mise à l'enquête publique Z30 secteur Les Simon s'est déroulée du 17 janvier 2009 au 16 février 2009. La procédure de consultation officielle est terminée mais le Conseiller communal responsable des routes est à disposition pour des questions subsidiaires.

→ A la question de **M. François Birbaum**, **M. le Président** rappelle que les trottoirs ne sont pas nécessaires dans les zones 30. Il précise qu'une « bande passage » et non un trottoir est prévue au secteur Z30 Rte de Nierlet. En outre, il sera aussi tenu compte du trafic agricole lors des aménagements de la Z30 à cet endroit.

Point 8 Divers

→ **M. le Président** donne plusieurs informations sur la Commission d'animation villageoise CAV, ses activités et ses projets. Il rappelle la prochaine exposition de peinture organisée par la CAV au four-grenier communal les 1, 2 et 3 mai 2009.

- **Mme Anne-Rose Odin** attire l'attention sur l'état de propreté de nos forêts et notamment sur les dépôts d'ordures qu'on y trouve à plusieurs endroits. Elle suggère un nettoyage plus régulier des forêts. Une information par tout-ménage pourrait sensibiliser la population sur ce problème. La pose de panneaux d'interdiction de déposer des déchets en forêt pourrait aussi être examinée.

- **Mme Cornelia Lopez-Polo** rejoint les propos tenus par Mme Anne-Rose Odin, notamment au Bois des Morts où des poubelles devraient être réinstallées. En outre, elle propose un entretien des bancs publics situés dans cette forêt.

→ **M. le Président** prend acte de ces interventions. Celles-ci seront examinées par le Conseiller communal responsable des forêts, en collaboration avec les employés communaux et le Triage forestier.

- **M. Aloys Gendre** se soucie de la sécurité aux abords de la voie CFF. Il suggère une amélioration de la sécurité sur le Ch. de la Gare par la pose d'un treillis. Effectivement, ce chemin est très fréquenté par les enfants se rendant à l'école ou à la gare.

→ **M. le Président** prend acte de cette remarque qui sera examinée par le Conseiller communal responsable des routes.

→ A la demande de **M. Christian Rossier**, **M. le Président** informe l'Assemblée qu'un groupe de travail « Aigle-Noir » a été créé afin d'évaluer l'état du bâtiment et des locaux communaux ainsi que pour étudier différents scénarios possibles concernant ce bâtiment. Cette étude est actuellement en cours. Concernant la succession des restaurateurs M. et Mme Schorderet, les candidatures déposées seront examinées. Le Conseil communal ne manquera pas d'informer la population sur l'avancement de cette étude et lorsque ce dossier sera plus concret.

- Citant les exemples de Matran et Cottens, **M. Christian Chavillaz** propose de poser aux entrées de notre village des panneaux de bienvenue et permettant d'indiquer les manifestations se déroulant à Neyruz FR.

→ Ceci étant déjà prévu, **M. le Président** lui répond que cet objet est en cours de réalisation.

- Suite aux coupes budgétaires 2009, **M. Pierre-André Rolle** s'inquiète des répercussions négatives sur les finances des sociétés locales, notamment sur celles du FC Neyruz FR. Il souhaite que les subventions soient normalisées au plus tôt et suggère même une augmentation d'un point d'impôts qui pourrait être attribué d'office au financement de ces subventions communales aux sociétés. Il s'inquiète également sur l'organisation et la continuité des camps scolaires.

→ **M. le Président** indique qu'un moratoire sur les subsides communaux aux sociétés a été décidé pour 2009. Un groupe de travail étudie actuellement l'ensemble des prestations communales. La situation des camps scolaires et des subsides communaux sera réexaminée lors de l'élaboration du prochain budget 2010. Toutefois, le Conseil communal ne pourra garantir l'affectation d'un point d'impôts pour les subsides communaux versés aux sociétés.

- **M. Christian Rossier** regrette que l'abandon de la vente des Flexicards CFF dans notre Commune. Il demande si ce service à la population était déficitaire. Afin de réduire les coûts administratifs, il propose de prévoir une réservation en ligne sur le site internet communal.

→ **M. le Président et M. Jean-Noël Gendre** indiquent que ces Flexicards CFF s'autofinanciaient. Par contre, le Conseil communal a décidé de renoncer à ce service pour réduire les quelques 80 heures de travail administratif. Cette situation sera réexaminée dans le cadre de notre nouveau site internet qui est en cours d'élaboration.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie les citoyennes et les citoyens pour leur présence et leur engagement pour la chose publique.

A tous, M. le Président souhaite une bonne rentrée. Il clôt l'Assemblée communale à 22h.35.

Le Président :
M. Etienne Devaud

Le Secrétaire :
M. Jean-Pierre Corpataux